

Question orale de Mme Martine Berthet, séance du 9 février 2023 :

Enjeux et conséquences du projet de zone spéciale de carrières de gypse et d'anhydride dans la vallée de la Maurienne

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur les enjeux et les conséquences du projet de zone spéciale de carrières (ZSC) de gypse et d'anhydride dans la vallée de la Maurienne.

Si je conçois l'importance des enjeux de ce projet, qui permettrait de gagner en autonomie grâce à un approvisionnement durable en matières premières, je m'interroge sur l'ampleur de la zone retenue pour cent vingt ans et sur ses impacts sociaux, environnementaux et économiques.

En effet, le périmètre prévisionnel de la ZSC recoupe 404 ha* dans la vallée de l'Arvan et 627 ha* en Haute-Maurienne, dont une grande partie autour du village de Bramans qui se retrouve complètement englobé. Cette zone est extrêmement large quand on connaît le territoire très contraint qui est celui de la Maurienne. Elle accueille déjà plusieurs carrières, elle est très sollicitée par le chantier de la liaison ferroviaire européenne Lyon – Turin et participe ainsi largement à l'effort national. Il n'est pas envisageable pour ses habitants et ses élus que leur vallée soit sacrifiée.

De plus, la vallée de la Maurienne dispose d'un patrimoine naturel, paysager, historique, culturel exceptionnel et très riche, permettant à de nombreuses activités agricoles et touristiques de prospérer, comme par exemple la station de La Norma, concernée par ce projet. L'implantation d'une nouvelle ZSC entraînerait un grave déséquilibre : trop exiger du territoire mauriennais conduira à défaire tout ce qui a été mis en œuvre ces dernières années, tant par les élus locaux que par l'Etat, pour le rendre attractif et dynamique.

Aussi, Monsieur le Ministre, je souhaite connaître les intentions réelles du Gouvernement sur ce projet et sur son dimensionnement, avoir des éclaircissements sur les impacts prévisibles et savoir quelles alternatives à l'exploitation de nouvelles carrières de ce type ont été étudiées dans d'autres régions du territoire national.

Réponse de M. Clément Beaune, ministre délégué chargé des transports :

Ce projet relève d'une nécessité économique : sécuriser l'approvisionnement en gypse du fleuron industriel qu'est l'usine Placoplatre de Chambéry. À ce titre, la Maurienne dispose d'atouts majeurs, et ce projet de ZSC permettra de pérenniser l'activité.

Il sera mené dans le respect des exigences environnementales ; le public sera associé via une concertation préalable, sous le contrôle de la Commission nationale du débat public (CNDP). Ce n'est qu'après l'obtention des autorisations environnementales et à l'issue de la concertation que le périmètre sera affiné. L'Autorité environnementale veillera à concilier intérêts économiques et protection de la biodiversité.

Réplique de Mme Martine Berthet :

Monsieur le Ministre,

Je le redis, les élus mauriennais soutenus par le Conseil départemental de la Savoie sont fermement opposés à ce projet trop largement dimensionné. Par ailleurs, une pétition a déjà recueilli près de 10 000 signatures.

Il faut les écouter !